

Séance publique du conseil communal du 5 novembre 2020

ORDRE DU JOUR

Approbation de l'ordre du jour.

1. Approbation d'actes, de contrats et de conventions ;
2. Allocation de divers subsides extraordinaires ;
3. Allocation des subsides annuels aux clubs et associations ;
4. Délibération concordante des conseils communaux portant fixation des primes à allouer pour l'acquisition et la réparation d'appareils électroménagers à haute performance énergétique ;
5. Avis relatif à la proposition de classement d'un immeuble comme monument national ;
6. Présentation de la mise à jour du plan pluriannuel de financement « PPF » portant sur les années 2021-2023 ;
7. Signature d'une autorisation pour le receveur communal d'entamer les poursuites judiciaires contre différents débiteurs de la commune ;

Divers.

Toutes les décisions, hormis celle concernant l'avis relatif à la proposition de classement d'un immeuble comme monument national, ont été prises à l'unanimité.

Approbation d'actes, de contrats et de conventions

- Approbation d'un acte de cession gratuite du 23 octobre 2020, signé par-devant Me. Mireille HAMES, notaire de résidence à Mersch, par lequel Mme Anne Marie Florentine WIRTH cède gratuitement à l'Administration Communale de Redange/Attert une place voirie d'une contenance de 25 centiares, inscrite au cadastre de la commune, section D de Redange, lieu-dit « Grand-Rue » ;
- Approbation d'un contrat du 8 octobre 2020 conclu entre la commune de Redange/Attert, représentée par son collègue des bourgmestre et échevins et M. Léon LAMBORELLE de Lannen concernant la plantation et l'entretien de deux arbres fruitiers à haute tige et l'entretien de dix arbres fruitiers existants sur les fonds inscrits au cadastre de la

commune, section A de Lannen, au lieu-dit « Breidwies », numéro 435/1651.

Allocation de divers subsides extraordinaires

Allocation de subsides extraordinaires aux associations suivantes :

Lëtzebuenger Kannerduerf	150,00.-
SOS Détresse	150,00.-
Lëtzebuenger Blannevereenegung	150,00.-
Association nationale des victimes de la route	150,00.-
Pompjeesmusée an der Géitz	150,00.-
Stroossen Engelen	150,00.-
Noël de la rue	150,00.-
Op der Schock a.s.b.l.	500,00.-
TOTAL	1.550,00.-

Allocation des subsides annuels aux clubs et associations

Allocation des subsides 2020 aux associations locales comme suit:

Désignation association	Montant du subside
Fanfare de Nagem	8.800,00.-
Harmonie de Redange	8.500,00.-
Total associations culturelles musicales	17.300,00.-
Chorale d'Ospem	1.600,00.-
Chorale de Niederpallen	600,00.-
Chorale de Redange	1850,00.-
Chorale Ell-Roodt-Lannen	600,00.-
Männerchouer Atertdaul	1200,00.-
Gospelchouer	1200,00.-
Total associations chorales musicales	7.050,00.-
Natur an Emwelt	600,00.-
Cercle avicole	620,00.-
Cercle Apicole	600,00.-
Ligue nationale pour la protection des animaux	600,00.-

Total associations des animaux	2.420,00.-
Cycling Team Atertdaul	3.960,00.-
D.T. Niederpallen	3.500,00.-
D.T. Ospern	3.380,00.-
FC Préizerdaul-Réiden	4.400,00.-
Swimming Club	3.060,00.-
Handball-Club Atert	4.070,00.-
Total associations sportives champions	22.370,00.-
Sub-Aqua	500,00.-
D'Bulle rullen zu Réiden	1000,00.-
Total associations sportives loisirs	1.500,00.-
Gaart an Heem	1000,00.-
Frënn vum 3ten Alter	1000,00.-
Club des Jeunes de Nagem	1170,00.-
ACFL Fraen a Mammen	1000,00.-
Supporterclub Nojemer Musek	1000,00.-
Réidener Wanterlaf a.s.b.l.	1000,00.-
Enrôlés de force Biekerech-Ell-Redange	1000,00.-
Timbrophiles de l'Attart	1000,00.-
Réidener Luchsen a.s.b.l.	1080,00.-
CIS Réiden a.s.b.l.	2.620,00.-
Total associations culturelles sociales	11.870,00.-
TOTAL GENERAL	62.510,00.-

Délibération concordante des conseils communaux portant fixation des primes à allouer pour l'acquisition et la réparation d'appareils électroménagers à haute performance énergétique

Les primes à allouer pour l'acquisition et la réparation d'appareils électroménagers à haute performance énergétique ont été fixées comme suit :

- Subvention d'un montant de € 100.- pour l'achat de réfrigérateurs, congélateurs, combinaisons réfrigérateur-congélateur, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge, visés en remplacement d'un même appareil ayant été éliminé ou en tant que première acquisition pour autant que ces appareils relèvent de la classe d'efficacité énergétique A+++ future classe A, selon la directive européenne et qu'ils soient utilisés par des ménages dans des bâtiments sis sur le territoire de la commune ;

- Subvention d'un montant de € 300.- € pour l'équilibrage hydraulique en combinaison avec le remplacement de la pompe de circulation chauffage par une pompe à haute efficacité énergétique ($IEE \leq 0,23$) par des ménages dans des bâtiments sis sur le territoire de la commune.
- Subvention d'un montant correspondant à 50% du montant des frais de réparation plafonné à € 100.- pour la réparation de réfrigérateurs, congélateurs, combinaisons réfrigérateur-congélateur, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge, pour autant que ces appareils relèvent de la classe d'efficacité énergétique A+++ , future classe A, selon la directive européenne et qu'ils soient utilisés par des ménages dans des bâtiments sis sur le territoire de la commune et que la durée de validité du certificat de garantie émis par le constructeur ou le revendeur est expirée.

Toutes ces subventions sont allouées sous certaines conditions et modalités.

Présentation de la mise à jour du plan pluriannuel de financement « PPF » portant sur les années 2021-2023

Le collège échevinal a communiqué au conseil communal le tableau de synthèse globale et les annexes du plan pluriannuel de financement (PPF) pour les années 2021-2023, mis à jour.

Signature d'une autorisation pour le receveur communal d'entamer les poursuites judiciaires contre différents débiteurs de la commune

Le conseil communal a signé une autorisation accordant au receveur communal d'entamer les poursuites judiciaires contre certains débiteurs de la commune.